

BECHEREL (*Ille-et-Vilaine*)

Maison

Croisées

1712



Malgré la disparition de ses volets intérieurs et quelques mutilations plus récentes qui lui ont fait perdre sa serrurerie d'origine lors de travaux de restauration, une première croisée nous permettra d'étudier les ultimes mutations des châssis de fenêtres bretons à trois compartiments pour rejoindre l'évolution générale et aboutir aux fenêtres à la française divisées au plus par une traverse d'imposte. Sa physionomie est donc proche de la croisée classique. Elle en reprend notamment une division en compartiments nettement affirmée par le croisillon et le meneau du haut. Toutefois, le meneau du bas n'est plus fixé sur le bâti dormant, mais sur un des vantaux vitrés pour libérer la vue de l'occupant. Bien qu'il adopte un profil similaire, sa section est moins importante et volontairement moins perceptible. Au-delà de ce premier exemple, nous en étudierons également un second, malheureusement très lacunaire, qui affirme davantage cette évolution. Le remplage de son bâti dormant est supprimé mais la structure de ses vantaux vitrés simule encore une division en compartiments. Au-delà de cet aspect, ces deux croisées constituent des témoins précieux pour étudier les premières générations de vantaux à petits-bois en Bretagne.

1 / Croisée A

La menuiserie

Le bâti dormant

Il est composé d'un cadre assemblé à tenons et mortaises traversées. L'ensemble, divisé par un croisillon et un meneau limité au registre supérieur, forme donc trois compartiments réels. Rappelons que les croisées de ce type ne sont pas une révolution en Bretagne puisque les premiers modèles apparaissent au début du XVI^e siècle. Le remplage (meneau et croisillon) est mouluré d'un gros tore en demi-rond qui se raccorde à l'onglet aux rives en quart-de-rond (fig. 1.2). Malgré sa disparition, on peut donc assurer que le bâti dormant était muni d'une pièce d'appui « naturelle » formée par la mouluration périphérique. Bien qu'il n'en subsiste que peu d'exemples¹, ce type de croisée était probablement répandu à en juger par les indications données par Pierre Bullet². L'assemblage du bâti dormant est rendu complexe par l'adoption en partie haute d'une vitrerie dormante derrière laquelle s'adossaient les volets disparus. Très curieusement, on notera que les assemblages du dormant, hormis ceux du meneau, ne sont pas chevillés.

Les vantaux vitrés

Les vantaux vitrés, d'une épaisseur conséquente (43 à 44 mm) au regard de la modestie de la croisée, sont composés d'un bâti assemblé à tenons et mortaises traversées dans lequel s'insère un réseau de petits-bois (largeur 43 mm) moulurés d'un tore en demi-rond accosté de deux carrés. Les moulures se raccordent à l'onglet à l'intersection des petits-bois, mais n'affectent pas les bâtis proprement dits dont les rives internes sont seulement parcourues par les feuillures à verre, exceptionnellement disposées à l'intérieur à l'instar de l'imposte fixe du bâti dormant (fig. 2.7)³. Les assemblages de ces petits-bois ne sont pas traversés et ne sont exceptionnellement pas chevillés. L'étanchéité entre les vantaux et le dormant est réalisée de façon traditionnelle par une feuillure à recouvrement. L'importance de ce dernier a contraint le menuisier à réaliser un quart-de-rond avec un carré peu habituel de 7 à 8 mm (plan n°3). La jonction entre les battants du milieu demeure, elle aussi, classique et peu performante puisqu'elle est limitée à une feuillure et une contre-feuillure⁴ masquées à l'extérieur par un couvre-joint ou une cote qui reprend sensiblement le profil du meneau du dormant (plan n°3 – section B-B). Il est composé d'un tore en demi-rond accosté de deux cavets séparés par des filets. Bien que l'on cherche sans doute par ce procédé à perpétuer la tradition de la croisée classique, il a été

1 On peut citer, de la seconde moitié du XVII^e siècle, les croisées de l'ancien couvent des Dominicaines à Dinan, du prieuré Saint-Magloire à Léhon, du manoir de la Vallerie à Sens-de-Bretagne (étude n°35008), du château du Lou du Lac à la Chapelle-du-Lou-du-Lac (étude n°35012) et d'une maison de la rue de la Corne de Cerf à Saint-Malo.

2 « Aux grandes croisées de 5 pieds (1624 mm) les châssis dormants doivent avoir 3 pouces (81 mm) sur 4 ou 5 pouces (108 ou 135 mm), les meneaux de même grosseur ». P. Bullet, *L'architecture pratique*, 1691, p. 263 et 264.

3 C'est également la disposition adoptée à l'ancien presbytère de Laize-la-Ville (Calvados) daté de 1701 (étude n°14008).

4 Sensiblement à la même époque, les croisées de l'ancien évêché de Tréguier adoptent une noix et une contre-noix (étude n°22002).

nécessaire de réduire la section du couvre-joint pour ne pas alourdir le vantail vitré au risque de le voir s'affaisser⁵. En partie basse, les vantaux sont munis de jets d'eau profilés en quart-de-rond et taillés dans la masse des traverses (fig. 2.3)⁶. Leur importance leur permet d'être efficace et de rejeter l'eau au-delà de la feuillure du bâti dormant alors que ceux qui étaient réalisés quelques années auparavant à l'ancienne abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives (étude n°14002) étaient trop réduits pour être réellement efficaces. On peut penser qu'ils ont été légèrement réduits en sous-face lors d'une mise en jeu et qu'ils ont perdu à cette occasion leur goutte-d'eau (larmier). On remarquera qu'il n'y a pas d'amortissement entre le couvre-joint et le jet d'eau, le premier étant interrompu avant la rencontre avec le second (fig. 2.3).

Les volets

Les volets n'ont malheureusement pas été conservés. On peut simplement préciser qu'ils étaient ferrés sur le bâti dormant en partie haute et sur les vantaux vitrés en partie basse. Ils étaient installés eux aussi par l'intermédiaire d'une feuillure à recouvrement. Le plus surprenant est bien évidemment leur établissement dans la feuillure à vitre (plan n°3).

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des volets disparus et des vantaux vitrés était assurée par des fiches à gond (fig. 2.2 et 2.6), celles du bâti dormant étant un peu plus fortes (hauteur 70 mm, broche de diamètre 9,5 mm) que celles des vantaux vitrés (hauteur 55 mm, broche de diamètre 7 mm).

Les organes de fermeture

Les vantaux vitrés fermaient par des verrous verticaux sur platine (about en pique), celui du haut ayant une queue plus longue pour sa préhension (fig. 2.1). Les volets du haut fermaient traditionnellement par des loquets tandis que ceux du bas combinaient loquets et targettes en fonction de leur position (les gâches et mentonnets indiquent leur emplacement primitif).



Fig. E.1. Mise en plomb d'un carreau de l'imposte

La vitrerie

Les vantaux ont conservé quelques carreaux d'origine (230 x 170 x 1,5 mm) de couleur verdâtre et découpés dans des plats de verre circulaires. Des rayures concentriques et la trace d'un bourrelet qui bordait les grands disques de verre attestent le procédé employé. L'étanchéité de ces carreaux était réalisée par un plomb de bordure dont quelques éléments demeurent dans l'imposte (fig. E.1 et 2.4)⁷.

2 / Châssis B et C

Malgré le caractère lacunaire des vestiges des croisées de type B, qui étaient disposées de part et d'autre de la croisée A, les photographies anciennes et le vantail conservé nous permettent de connaître précisément leurs dispositions primitives. Leur bâti dormant était constitué d'un simple cadre mouluré d'un gros quart-de-rond et dénué de toute division en compartiments. Sur celui-ci étaient ferrés deux vantaux vitrés qui fermaient par l'intermédiaire d'un battement dissimulé à l'extérieur par une cote (couvre-joint) moulurée d'un modeste tore accosté de deux cavets à l'instar de la croisée A (fig. 3.3). Aux deux tiers de leur hauteur, c'est-à-dire au même niveau que le croisillon de la croisée A, ces vantaux vitrés étaient divisés par une traverse moulurée d'un profil identique (fig. 3.2 et 3.5). Au final, la cote et les traverses moulurées introduisaient une fausse partition en quatre compartiments très semblable à la croisée A. L'adoption de deux conceptions très différentes, mais aux effets comparables demeure toutefois énigmatique. Une approche similaire était utilisée sur les croisées que nous avons étudiées dans la région de Lisieux (étude n°14004). Hormis cette conception peu commune, les autres caractéristiques de ce type sont identiques au premier (étanchéité par recouvrement, profil des petits-bois, feuillures à verre intérieures, fiches à gond, verrous verticaux, etc).

Quant aux croisées de lucarnes de type C, elles aussi comparables aux précédentes, il est important de noter que leurs feuillures à verre étaient orientées vers l'extérieur. On peut donc s'interroger sur les motivations du menuisier qui l'ont conduit à adopter des feuillures intérieures ou extérieures en fonction de la localisation de ses croisées. Sans pouvoir être affirmatif, le menuisier a probablement privilégié l'harmonie des croisées du premier étage en tournant vers l'extérieur tous les profils moulurés, en ayant toutefois conscience des inconvénients de la méthode puisque sur les croisées de lucarnes, moins visibles, il a préféré inverser le système pour garantir l'étanchéité.

5 Sur cet aspect, voir la croisée de l'ancien presbytère de Laize-la-Ville qui utilise un meneau mobile d'une section identique à celui du bâti dormant.

6 C'est le profil donné par Pierre Bullet : « Pour empêcher que l'eau ne passe au droit de l'appuy et du meneau de la croisée, l'on fait la traverse d'enbas du châssis à verre assez épaisse pour y faire des reverseaux. Cette pièce est faite par dessus en quart de rond, et par dessous une mouchette pendante pour rejeter l'eau assez loin sur l'appuy, afin qu'elle n'entre point dans les appartemens. ». P. Bullet, *L'architecture pratique*, 1691, p. 264.

7 Là encore, la technique est décrite par Pierre Bullet : « L'on fait à présent les croisées à carreaux de verre de différentes grandeurs, que l'on met les uns en plomb, les autres en papier, le tout attaché avec des pointes de fer : ceux que l'on met en plomb durent plus long-temps, mais ils ne sont pas si clos que ceux qui sont en papier ». P. Bullet, op. cit., p. 283. Nous en avons également étudié deux exemples bretons à l'hôtel de Limur à Vannes (étude n°56001) et à l'ancien évêché de Tréguier (étude n°22002).

3 / Datation

Si dans les régions voisines de la Bretagne, la suppression du meneau du bas peut être considérée comme une évolution de la croisée traditionnelle à quatre compartiments et permet d'établir une chronologie, on doit ici rappeler que cette façon de faire est une spécificité bretonne dont les premiers témoins remontent au début du XVI^e siècle. On ne peut donc s'appuyer véritablement sur cette conception pour établir une datation un tant soit peu fiable. L'adoption de réseaux de petits-bois et de jets d'eau est sans doute plus intéressante pour affiner cet aspect. Sur les premiers, l'absence de mouluration des vantaux, le profil torique mis à l'extérieur, les assemblages non débouchés et non chevillés, comme l'utilisation de la feuillure à verre pour installer les volets montrent une recherche certaine qui laisse penser que nous sommes encore loin d'une méthode qui tend vers la normalisation. Pour ce qui concerne les jets d'eau, leur emploi demeure rare et mérite d'être souligné. On peut penser toutefois que leur forme en quart-de-rond et leur absence de liaison avec la cote moulurée les rattachent aux modèles les plus anciens. Ces caractéristiques pourraient dater ces châssis de la fin du XVII^e ou du début du XVIII^e siècle. Le service de l'Inventaire qui a étudié cet édifice mentionne toutefois que sa souche de cheminée porte la date de 1712. Les procédés traditionnels perdurent donc quelque peu en Bretagne avant l'adoption de techniques de ferrage et d'étanchéité plus performantes et adoptées plus précocement en Normandie.

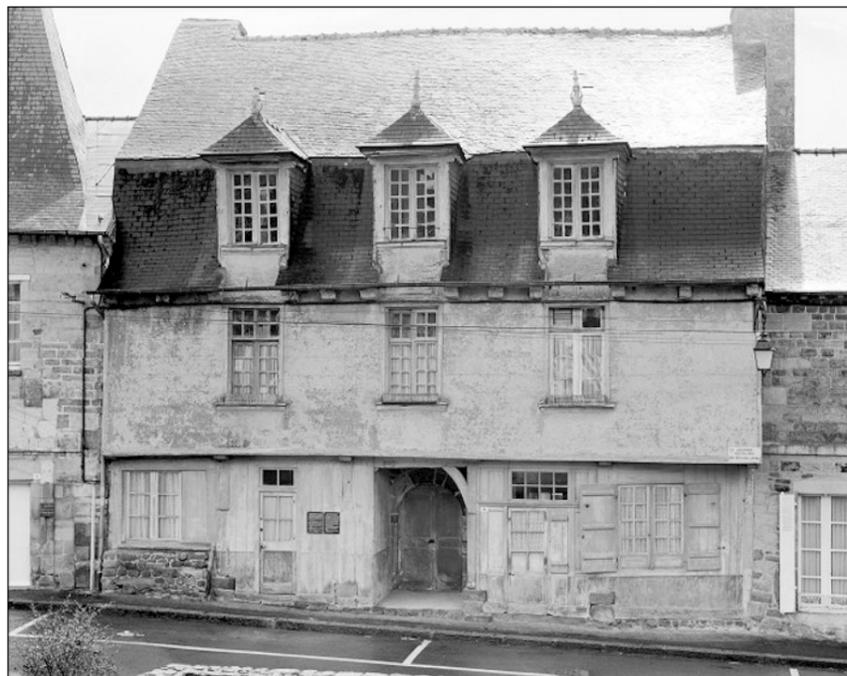


Fig. E.2. Façade sur rue en 1986
Photo Guy Artur / Norbert Lambart
Source Conseil régional / service de l'Inventaire

Remerciements : à M. Pierre-Yves Lancelot, menuisier à Saint-Léger-des Prés (Ille-et-Vilaine), pour la mise à disposition de ce témoin dans son atelier.

Situation



Typologie

Type 3.DM.A



Documents annexés

- Planche n°1 : Croisée A (*)
- Planche n°2 : Croisée A (*)
- Planche n°3 : Châssis B et C (*)
- Plan n°1 : Croisée A / élévation intérieure
- Plan n°2 : Croisée A / élévation extérieure
- Plan n°3 : Croisée A / sections horizontales
- Plan n°4 : Croisées A et B / sections

(*) Figures 1.3, 1.4, 2.1, 2.2, 3.3 et 3.6 : photographies Pierre-Yves Lancelot.